

LE NORD

EMPARONS-NOUS DU SOL

SAINT-JEROME, JEUDI, 27 SEPTEMBRE 1888

NUMERO 44

DIXIEME ANNEE

"LE NORD"

Journal Hebdomadaire,
8 grandes pages,
Publié à Saint-Jérôme, Comté Terrebonne, par
La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement: \$1.00 par année
60 cts pour 6 mois.

ANNONCES
Première insertion: 10 cts la ligne
Insertions subséquentes: 5 cts
Annonces à l'année: tarifs par
contrat spécial.

Toutes correspondances doivent être adressées à:
"LE NORD",
Saint-Jérôme,
Comté Terrebonne, P. Q.

LE NORD
SAINT-JEROME, 27 SEPTEMBRE 1888

M. G. A. Nantel, M. P. P., et directeur de "La Presse", de Montréal, reste directeur "politique" du Nord.

Chaque numéro du Nord contient des études spéciales sur l'industrie agricole et l'agriculture en général, ainsi que sur la colonisation et les lois qui s'y rapportent.

C'est dire que le Nord sera le journal le mieux adapté aux besoins des populations de la campagne et qu'il sera en même temps aussi complet que n'importe quel journal du Canada sous le rapport des nouvelles, des écrits littéraires et de la politique.

Nous comptons sur les amis de l'œuvre nationale par excellence pour propager notre feuille.

Nous n'épargnerons rien de notre côté pour la rendre agréable, instructive, utile sinon indispensable à toute famille de nos campagnes.

Jos. GRIGNON, avocat,
Secrétaire de la Rédaction.
Saint-Jérôme, 20 août 1888.

CHANGEMENT IMPORTANT
M. E. Magnan ayant décidé de retourner en France, le bureau de direction de "La Compagnie d'Imprimerie du Nord" a choisi pour le remplacer M. Joseph Grignon, avocat de Saint-Jérôme, qui devient en même temps secrétaire de la rédaction et administrateur-gérant de la compagnie.

Pour toutes affaires de la rédaction et de l'administration, adressez: LE NORD, St-Jérôme, Comté Terrebonne, P. Q.

LE NORD
LE PLUS GRAND JOURNAL DE CAMPAGNE DE LA PROVINCE

Nous avons la bonne fortune d'annoncer aux amis de notre œuvre et aux lecteurs du Nord que nous venons, après beaucoup d'efforts et de difficultés, de conclure les arrangements nécessaires pour LE NORD à 8 grandes pages, oui, 8 GRANDES PAGES de 7 colonnes chacune.

Le prix du Nord va rester le même: \$1.00 par année payable strictement d'avance; au moment, c'est bien le moins, on paiera \$1.25.

Le Nord renfermera toutes les nouvelles de chaque semaine, venant du monde entier.

Il contiendra comme par le passé des nouvelles locales de toutes les parties des cantons du Nord.

Il sera rédigé à St-Jérôme par un comité de collaborateurs dont M. Joseph Grignon, avocat, sera le secrétaire.

AUX ABONNES
Nous prions nos abonnés de nous faire connaître sans retard toute erreur dans la distribution du Nord.

IL FAUT PAYER
"La Compagnie d'Imprimerie du Nord" a décidé de faire tous les sacrifices possibles pour donner aux abonnés du Nord le journal le plus complet de la province qui soit publié en campagne.

En retour, elle va exiger le paiement rigoureux de tout ce qui lui est dû; cette mesure est devenue nécessaire pour assurer le maintien de notre entreprise.

J'ai été chargé de voir à l'exécution de cette décision du bureau de direction.

Je donne donc avis à tous ceux qui doivent à la "Compagnie d'Imprimerie du Nord" qu'ils aient à payer de suite en s'acquittant leur compte.

Je regretterais d'avoir à recourir à des moyens de rigueur pour faire rentrer la somme considérable, trop considérable, qui est due à l'établissement.

JOSEPH GRIGNON, avocat,
Gérant de la "Cie d'Imprimerie du Nord".
Saint-Jérôme, 20 août 1888.

Les séances dramatiques et musicales des 22 et 23 ont obtenu un grand succès. A la semaine prochaine pour les détails.

LA VICTOIRE

M. Lépine est élu par 687 de majorité. Nous l'en félicitons. Ce succès éclatant est dû à la cause de la protection, à l'union du travail avec le capital, aux efforts des ministres fédéraux, M. Chapleau entre autres et de M. Taillon, le chef si populaire de la royale opposition de St-Jérôme.

Cette victoire est significative; c'est le prélude d'un nouvel ordre de choses dans la province. L'élection avait double issue: issue fédérale, issue provinciale, et ces deux ont été formées hier soir à l' Alliance contre nature des rouges et des castors. Ces derniers vont bientôt étouffer dans leurs cabanes boueuses.

Le dévouement à la cause populaire, comme à la grande politique conservatrice, a été général et d'un désintéressement que nos adversaires ne pourraient pas comprendre quand eux-mêmes viennent d'être si cruellement battus après avoir employé le vert et le sec et en dépit de tous leurs méprisables appels aux préjugés de race et de religion.

M. David a tout risqué et il a tout perdu. Ses jours sont comptés.

M. Mercier peut voir ce que vaut sa résistance au désastre et comment le peuple préfère l'intégrité de la constitution aux calculs audacieux de la démagogie.

La victoire d'hier est un regain de popularité pour M. Chapleau.

C'est pour M. Taillon un indice de sa force parmi le peuple.

Pour tout le monde, c'est une preuve éclatante des résultats admirables que l'union et la bonne entente savent engendrer infailliblement.

La politique fédérale a trouvé chez tous, journalistes et députés provinciaux, comme journalistes et députés fédéraux, un chaleureux appui.

N'a-t-on pas le droit de compter sur la pareille, quand viendra le moment—et il n'est pas éloigné—des luttes provinciales?

Archevêché de Montréal
25 sept. 1888.

M. l'abbé Prosper Levesque, prêtre du séminaire de Saint-Hyacinthe, décédé samedi dernier, était membre de la société d'un messe.

T. HAREL, Ptre,
Chanoine.

Le Pape envoie cette année la rose d'or à la princesse régente du Brésil. Le norce est chargé de la remettre le 28 septembre.

Léon XIII a conféré cette distinction à la princesse pour la récompenser de l'abolition de l'esclavage au Brésil, accomplie sous sa régence, durant l'absence de l'empereur et de l'impératrice du Brésil.

Les nationaux ayant pris l'habitude de faire payer leurs dettes par le peuple, se sont imaginés qu'il paierait celle qu'ils ont contractée envers l'homme qui leur a livré le Conseil législatif comme il avait payé les dettes du bal de la conférence libérale. Heureusement qu'ils ont trouvé à qui parler. Le gouvernement fédéral a protégé le peuple contre leur tentative châtée, en attendant que le peuple lui-même secoue le joug de ces maîtres escamoteurs aux prochaines élections.

On annonce un grand pique-nique à Valleyfield pour le 4 octobre. Bravo! Agitateurs, agitateurs et organisations. C'est le 20 septembre qu'a lieu la grande démonstration de Sorel. Les conservateurs se rallient, les rangs se reforment, les hommes de bonne foi comprennent qu'il y a eu trop de tromperie et de rajeunissement de part et d'autre, et se rallient à la cause de la Province et vont briser la constitution admirable dont Cartier s'est doté.

Une dépêche d'Ottawa annonce que le maître-général des postes a décidé de ne plus mettre en vigueur le règlement qui rendait obligatoire, pour l'enregistrement d'une lettre, l'emploi d'un timbre spécial. Dorénavant, toute lettre, portant le nombre de timbres ordinaires suffisants pour couvrir les frais d'enregistrement, pourra être enregistrée, et envoyée à destination.

Ce changement sera surtout apprécié dans les campagnes où l'on pouvait quelquefois difficilement et avec peine se procurer le timbre spécial d'enregistrement.

L'honorable M. Haggart, le nouveau ministre des postes, tient évidemment à signaler son entrée dans ce département par quelques judicieuses réformes.

Dernièrement M. le curé Labelle eut la complaisance d'accompagner le p'tit Georges Duhamel dans les cantons du Nord, où il est allé créer une place pour son beau-frère.

Ce que le p'tit ministre par trahison débite de sottises, de sottises et d'insolences à l'adresse de certains hommes politiques, est quelque chose d'indécible: nous avons reçu plus d'une dizaine de lettres à ce sujet. Nous ne les publions pas, par respect pour celui qui l'accompagne. Mais nous pourrions parfaitement couvrir le p'tit ignorant qui s'est administré des Terres de la Couronne à une assemblée publique, à l'endroit qu'il désignait et nous verrons bien où sont la bonne foi et le véritable dévouement au sol.

Un excellent exemple que nous ne saurions trop encourager à suivre, est celui que donne M. C. A. M. Globensky, de Saint-Eustache. Agronome distingué lui-même, il s'est efforcé d'inculquer son goût pour la science agricole à ses enfants.

L'un de ses fils, Emile Auguste, a déjà passé deux ans au collège de Guelph, où il a obtenu les plus grands succès, comme l'attestent les certificats du président de l'école, M. Mills. Et jeudi, le 20, il laissa, Montréal pour New-York où il s'embarquera samedi, le 22, sur le paquebot "La Bourgogne" en route pour la France.

Il va au célèbre Institut Agricole de Beauvais, y continuera ses études. Quand elles seront terminées, il ira au Danemark, pour y étudier les systèmes les plus perfectionnés sur l'industrie laitière. Il passera ensuite en Ecosse, pour y compléter ses études agricoles et sur l'élevage des animaux. Il reviendra au Canada en compagnie de deux habiles ouvriers de ferme, comme on sait les former à Beauvais; puis avec une importation de quelques animaux reproducteurs de choix, il partira un établissement agricole au pays.

Nous ne saurions trop féliciter M. Globensky d'attacher autant d'importance à l'art de cultiver la terre, qui est l'art essentiel d'un pays.

Nous souhaitons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

Nous souhaiçons à son fils d'abord un bon voyage et tous les succès que sa constance, son esprit de travail et sa légitime ambition d'arriver dans la belle carrière qu'il a embrassée, peuvent lui mériter.

AUX ANNONCEURS

Dans la "Gazette du Canada"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la "Gazette du Canada", voudront bien observer les règles suivantes:

1. Adressez: "La Gazette du Canada", Ottawa, Canada.

2. Indiquez le nombre d'insertions requises.

3. Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la "Gazette", comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix centimes par ligne pour la première insertion et cinq centimes pour les insertions subséquentes, chacune chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une ligne.

Les annonces remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est payable d'avance et que la "Gazette" sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10 cts par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un, il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine,
Bureau de l'Imprimerie
de la Reine,
1er avril 1888.

Canaux du St-Laurent

AVIS AUX CONTRACTEURS

Des soumissions scellées et cachetées, adressées au sous-secrétaire et endossées "Soumissions pour les Canaux du St-Laurent" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 25e jour de SEPTEMBRE prochain, pour la construction de deux écluses et pour le creusement et l'alignement du sommet du niveau du Canal Cornwall. La construction d'une nouvelle écluse à chacune des trois stations d'écluses intérieures sur le Canal Cornwall, entre la ville de Cornwall et la station d'écluse de l'ouest, et d'une nouvelle écluse à chacune des trois stations d'écluses intérieures sur le Canal Cornwall, entre la station d'écluse de l'ouest et la station d'écluse de l'est, etc.

Une carte des lieux, le plan et devis des travaux seront visibles le 25e jour de SEPTEMBRE prochain, à ce bureau, pour tous les travaux et aux endroits suivants pour chaque partie d'eux:

Pour les travaux aux Galops dans la maison du gardien de l'écluse, aux Galops, pour le point du partage du Canal de Cornwall, à Dickenson's Landing, et pour les nouvelles écluses, etc., aux stations d'écluses Nos. 18, 19 et 20, dans la ville de Cornwall. On peut aussi se procurer à ces divers endroits des formules imprimées de soumissions pour ces travaux particuliers.

Si c'est une soumission qui se porte soumissionnaire, elle devra donner la signature même de tous ceux qui la composent, le genre d'occupation et le lieu de résidence de chacun d'eux, en outre faire accompagner sa soumission d'un reçu d'un dépôt en banque de \$5,000 pour les travaux au Canal des Galops, de \$2,000 pour chaque section des travaux au point de partage du Canal Cornwall, et de \$4,000 pour chaque section d'écluses du Canal de Cornwall.

Ces différents reçus de dépôts n'acceptent pas de change, doivent être en espèces et être au nom du Ministère des Chemins de Fer et Canaux, et seront confisqués si le soumissionnaire refuse de signer le contrat des travaux aux prix et conditions mentionnées dans sa soumission.

Ce reçu de dépôt sera remis aux soumissionnaires, dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le soumissionnaire s'engage à accepter la plus basse soumission soumissionnaire.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des Chemins
de Fer et Canaux,
Ottawa, 8 août 1888.

Canal du Sault Ste-Marie

AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 25e jour d'OCTOBRE prochain, des soumissions scellées, endossées "Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie", pour la construction d'un canal sur le trajet canadien de la rivière, à travers le Sault Ste-Marie.

Les travaux seront donnés en deux parties, la première comprendra la construction du canal à travers l'île, et la construction des écluses; la seconde comprendra le creusement du canal à ses deux extrémités et la construction des piles.

On pourra voir jusqu'à et après MARDI, le 25e jour d'OCTOBRE prochain, une carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau, où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations relatives aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies, et accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des substances matérielles trouvées en creusant.

Dans le cas des soumissions par des sociétés, l'on devra y joindre les signatures de tous les associés, avec la nature, l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société; et de plus chaque soumissionnaire ou pour la construction du canal et des écluses devra être accompagnée d'un reçu de \$5,000 de dépôt en banque, et chaque soumission pour le creusement et l'alignement du canal à ses deux extrémités et la construction des piles devra être accompagnée d'un reçu de \$7,500 en banque.

Ces reçus de dépôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être adressés au ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse de signer le contrat aux prix et conditions mentionnées par l'offre soumise.

Ce reçu de dépôt ainsi envoyé sera remis aux personnes dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins
de fer et canaux
Ottawa, 8 août 1888.

HOTEL CODMER

STE-ADELE
(Comté de Terrebonne)

Confortable établissement maintenu sur un bon ton par OGDEN CODMER, que les gens qui visitent le Nord ne sont pas sans connaître avantageusement. On traite les étrangers avec déférence et prévenance. Tables bien servies. Bonnes courtes et remise. N'oubliez pas de vous arrêter chez O. GODMER.

Village Ste-Adele.

HOTEL O. DUCHESNE

(Maison de Tempérance)
St-Jovite, Comté de Terrebonne, P. Q.

Le principal hôtel de l'endroit; très bel édifice et site magnifique.

Cette maison a été achetée par un fait d'habileté et de considération, est aménagée avec confortables meubles, est éclairée par des lampes à gaz, a des cuisines, des salles de bains, des salles de repos à toute heure. Prix modérés. Les prix de l'hébergement sont pleins d'attraits pour les voyageurs.

Belles dépendances. Etables et bâtiments de première classe. Chevaux de louage à la disposition de ceux qui veulent voyager dans le Nord.

Hotel Plouffe

ANCIEN HOTEL DUMOUCHEL
ST-JOVITE

M. Plouffe avertit le public et les voyageurs en particulier qu'il a leur disposition un hôtel de premier ordre parfaitement tenu.

Bonne chambre, table bien servie.

Bonnes Ecuries, Bonnes Remises

M. Plouffe a des voitures et des chevaux et pourra conduire les voyageurs à n'importe où ils voudront.

Les mailles de Ste-Agathe et la maille de la Chaire Saint-Irroquois s'arrêtent à l'hôtel. 1 au 15 d 7

E. GIBAUT

—LE DRAIN—
d'Epicerie, Vins, Liqueurs

PROVISIONS, FERRONNERIES
Faience, Chausures, &c.

—Coin des Rues—
JACQUES-CARTIER & DUMONT
(Bâtisse Morveau.)
2 janv 1882

SAINT-JEROME

GROCERIE, VINS et LIQUEURS

JOS. PLOUFFE
Ci-devant de St-Sauveur, en face l'ancien hôtel Rouget

Rue Saint-Jérôme
ST-JEROME

M. PLOUFFE tient à la disposition du public tous les effets de grocerie, ainsi que:

Fleur, Gru, Son, Etc.

THE DE 1re QUALITE A 25 cents LA LIVRE.
3 au 8 mil 1888

PIERRE SIMARD

(Successeur de W. E. Elliott)
MAGASIN

d'Epicerie, Vins, Liqueurs

GRAINS, PROVISIONS
Faience, Etc., Etc.

—COIN DES RUES—
ST-GEORGES ET STE-ANNE
(Bâtisse Elliott.)

NOUVELLE MANUFACTURE

LA COMPAGNIE DES
VINS FRANCAIS

M. H. TOUSSAINT & CIE
Dépôt principal

RUE SAINT-JEROME
<VINS>

Madère, Sherry, Claret, Bourgogne, Sauternes, Chateau Dore, Vin de Messe, etc., etc.

Ces vins sont manufacturés avec des raisins importés de France (France). WINGENDER, gérant.

LA MAISON
M. H. Toussaint & Cie

ARTISTES-SCULPTEURS
Rue Saint-Jérôme, à Saint-Jérôme

Manufacture

LA PROTECTION DU LIBRE ECHANGE

L'élection qui va avoir lieu dans huit jours, dans la division de Montréal-Est, a une grande importance pour les manufacturiers, les ouvriers, les marchands, etc. L'un des candidats représente la protection et l'autre le libre échange. Ceux qui voteront pour M. Lépine se prononceraient en faveur du maintien du régime protecteur qui a créé notre industrie nationale et procuré de l'ouvrage aux ouvriers; tandis que les partisans de M. Poirier voteront pour faire revivre le régime libre échange qui a ruiné nos manufactures, notre commerce en général, et en particulier la classe des travailleurs.

Au milieu de toutes les questions plus ou moins importantes sur lesquelles cette élection va se faire, il en est une qui s'impose et qui domine ou plutôt qui comprend toutes les autres : c'est la question du libre échange ou de la protection. Le résultat de l'élection sera le triomphe de l'un des deux régimes.

M. Poirier est partisan du libre échange, de la réciprocité illimitée de l'union commerciale avec les Etats-Unis. A la dernière session du parlement fédéral, les libéraux ont inséré en tête de leur programme politique la réciprocité illimitée, c'est-à-dire le libre échange avec les Etats-Unis. Dernièrement encore, l'honorable M. Laurier, le chef du parti libéral, a déclaré dans la province d'Ontario que son parti combattait pour un principe : le libre échange ou l'union commerciale. Et M. Laurier est le partisan politique de M. Poirier, qui est un chaud partisan du libre échange, un adversaire acharné de la politique de protection.

Lequel des deux régimes les électeurs de Montréal-Est vont-ils choisir? Si vous voulez revenir au temps où nos manufactures ruinaient se fermaient, nos marchands faisaient tous banqueroute, nos commerces déprimaient et nos ouvriers étaient dans la misère, votez pour M. Poirier, le candidat du parti libre échange.

Si vous voulez la protection de nos manufactures, si vous êtes en faveur du développement de notre industrie nationale, si vous voulez la prospérité du commerce, si vous voulez encourager les ouvriers en leur procurant de l'ouvrage, travaillez et votez pour M. Lépine, qui est protectionniste.

La candidature de M. Poirier est une menace pour nos industries et les classes ouvrières. On sait que le libre échange a été et sera la ruine de nos manufactures et M. Poirier est associé pour venir demander aux électeurs de Montréal de venir eux-mêmes se mettre le couteau sur la gorge et de décréter leur propre ruine en votant pour le libre échange.

Si M. Poirier était élu, ce ne serait pas le triomphe d'un homme, mais le triomphe d'une idée, d'un principe, mais d'un principe dangereux dont l'adoption a déjà causé de grands désastres dans le pays et dans Montréal en particulier. Nous avons déjà éprouvé les effets du libre échange, et ce régime a marqué son passage par toutes sortes de calamités. Nous avons vu nos manufactures fermer leurs portes, nos maisons de commerce en banqueroute et nos ouvriers sans emploi. Veut-on renouveler le triste spectacle que présentent les ouvriers de Montréal-Est, lorsque sans ouvrage, ils parcourent les rues de la ville en demandant de l'ouvrage pour eux et de la nourriture pour leur famille.

Aujourd'hui, nous voyons nos ouvriers passer dans les rues sales et malpropres, nous passons en désolés pour demander à travailler et mendier leur pain; nous voyons à leur ouvrage et ils en reviennent, l'air réjoui, le cœur gai et en apportant à leurs enfants le fruit de leur travail. Veut-on les voir repasser de nouveau en demandant de l'ouvrage, comme au temps du régime libre échange, votons pour le candidat du libre échange, M. Poirier.

Si les électeurs faisaient revivre la politique anti-protectionniste, ils verraient les manufactures se vider et les rues se remplir d'hommes sans ouvrage et en proie à la plus cruelle des misères. On sait que l'union commerciale avec les Etats-Unis serait la ruine de notre industrie. Les industriels américains inonderaient le Canada de leurs produits manufacturés et les manufactures canadiennes, ne pouvant supporter cette concurrence, seraient obligées de fermer leurs portes, au préjudice des ouvriers canadiens.

Les trois quarts de la population de Montréal-Est vivent des manufactures, soit directement, soit indirectement. Eh bien, c'est la protection qui a fondé, soutenu, encouragé et développé l'industrie canadienne; c'est le libre échange qui la détruit. Tous ceux qui font passer l'intérêt du pays, la prospérité du commerce et le développement de notre industrie avant l'esprit de parti, chercheront à maintenir dans le pays la politique nationale qui nous a déjà obtenu de si beaux résultats.

Nous avons encore besoin de la protection, parce que les ouvriers ont encore besoin d'ouvrage, et ces derniers travailleraient à leur propre ruine s'ils votaient en faveur du candidat du libre échange, M. Poirier.

Le devoir de tout électeur est de travailler au maintien du régime protecteur qui a déjà tant contribué à répandre la prospérité parmi toutes les classes de la société. Ils obtiendraient ce résultat en votant pour M. Lépine.

UNE AUTORITE

Le Globe du 17 Septembre : "Tout le monde reconnaît qu'un gouvernement provincial ne peut convenablement exercer son pouvoir exécutif de créer ou de remodeler les cours civiles de manière à enlever au gouvernement fédéral tout pouvoir de nommer des juges. Mais c'est exactement ce que vient de faire M. Mercier, et on est surpris que le gouvernement fédéral ait désavoué sa loi ! ! !

UNE BELLE IGNORANCE

La Patrie, après l'Electeur, prétend que la motion David insérée dans les *Proceedings* de la Chambre, non dans le *Statute Book*, peut avoir pour effet de mettre en force le bill des magistrats 30 jours après son adoption et d'annuler la loi spéciale qui se lit comme suit :

"Tout statut de cette province, lorsqu'il n'est pas pourvu autrement pour la date de sa mise en force, devra, s'il n'est pas révoqué, devenir et être exécutoire, le jour après lequel il a été sanctionné." (Statuts de 1871, p. 13.)

Or, dans le bill des magistrats de Montréal, il n'est pas pourvu pour la date de sa mise en force, par conséquent il ne pourra être mis en force que soixante jours après le jour auquel il a été sanctionné.

C'est le contraire qui a été fait : donc tout est nul sans l'intervention du veto et le procureur général, tout comme M. Mercier, ont bien tort de s'en prendre au cabinet fédéral, quand eux-mêmes n'ont pu démentir un point élémentaire, couché en blanc et en noir dans les propres statuts de la province.

"Voici le fait brutal," dit le *Courier du Canada*. "Le 31 août, date de la proclamation, LE BILL N'AVAIT PAS FORCÉ DE LOI."

"La proclamation est nulle."
"Les nominations sont nulles."
"Tout est nul."

"Evidemment encore l'un des nombreux exploits du glorieux M. Mercier."
"Oh ! les grands hommes !"

L'IGNORANCE DE M. POIRIER

D'après la version officielle de la Patrie, M. Poirier aurait dit lundi soir, à propos de la commission du Travail.

"Cette commission a-t-elle rendu les services qu'on attendait? L'IGNORANCE; dans tous les cas, il faut beaucoup de temps pour avoir un rapport."

Qu'est-ce que l'avenir nous réserve si M. Poirier se met à parler des choses qu'il ignore ?

Ainsi M. Poirier qui se présente dans la division électorale renforçant le plus grand nombre d'ouvriers, ignore si la commission a rendu ou non les services qu'on attendait. Ce qu'il ignore, ce qu'il ne sait pas, c'est qu'il a dit :

"Les témoignages donnés devant cette commission ont, à notre honte et disgrâce, prouvé que dans la principale ville de la puissance les jeunes enfants sont obligés de travailler, sans interruption, de 6.30 heures du matin à 9 et 10 heures du soir. Je dis que cet état de choses n'est pas autre chose que de l'esclavage blanc et que c'est une honte pour nous tous. Je n'ai pas la prétention de dire que nous, de ce côté de la chambre, sommes peut-être entièrement exempts de blâme, car nous avons été un peu négligents en ne demandant pas au gouvernement de légiférer sur la matière, mais nous n'avons pas eu l'opportunité avant aujourd'hui."

Je ne puis cependant quitter ce sujet sans exprimer la honte et l'humiliation que les hommes de voir dans un pays comme le Canada, dans lequel on ne doit pas trouver cet état de dégradation de demi-esclavage qui existe dans les pays plus vieux et plus peuplés, il est possible que des petits enfants soient opprimés et tyrannisés comme on l'a exposé devant la commission."

Sir Richard s'élève contre cet état pire que l'esclavage, ajoute-t-il, et déclare ensuite qu'il ne blâme pas le gouvernement d'attendre les résultats de l'enquête avant de présenter un bill.

Après Sir Richard Cartwright, M. Casey a pris la parole et a dit :

"Il y a une autre partie des témoignages qui est presque plus déplorable que celle que mon honorable ami a mentionnée. Je crois que c'est dans les fabriques de chaussures ou de cigares, où dans les deux cas, les enfants, qui ont l'habitude de la fourchette pour avoir mangé, réclament ou non, de faire la tâche qu'on leur impose; la correction étant laissée à la discrétion du contremaître. Cet homme était un vrai conducteur d'esclaves, qui fouettait ces enfants autant qu'il le voulait, lorsqu'ils ne faisaient pas la tâche qu'il pensait qu'ils auraient dû faire, et il a été prouvé que même, de grandes filles avaient été traitées de la même manière."

Puis il y a eu des cas où les enfants n'ont pas été fouettés, mais emprisonnés dans un cachot noir, dans la cave de la fabrique, et gardés pendant longtemps; châtiment terrible et dangereux pour les enfants. Ceci est plus que de l'esclavage blanc, parce que le propriétaire d'esclaves est celui des enfants et qu'il en prend autant de soins que de ses bestiaux. Quand un homme paie tant par jour pour les services d'un enfant, il cherche à tirer de cet enfant autant de travail que possible, à moins que la loi ne l'en empêche, et en conséquence la condition des enfants est plus mauvaise que celle des esclaves du temps passé."

Il y a loin de ces explosions d'indignation au langage de grand seigneur de M. Poirier.

Et la discussion continuera sur ce ton, sans que l'opposition fit la plus petite critique sur les travaux de la Commission, au contraire; et on sait ce que cela veut dire, quand une opposition ne critique pas.

Si M. Poirier croit flatter les patrons en ignorant les travaux de la commission, il se trompe; il n'y a pas un seul patron honnête, pas un père de famille qui n'ait, avec horreur les dépositions faites devant la commission.

En disant qu'il ignore les services que la Commission du Travail a pu rendre, M. Poirier a prouvé qu'il n'était pas l'homme que les honnêtes gens devaient envoyer à Ottawa pour dénoncer ce que Sir Richard Cartwright a justement appelé l'esclavage blanc.

La contestation de l'élection provinciale du comté de Joliette est commencée.

QUAND ON CITE

L'Electeur est en train d'édulcorer, ce en quoi il diffère tout à fait de son confrère de la Patrie qui s'en tient humblement aux banalités du 1er janvier à la Saint-Sylvestre.

Le confrère de Québec nous cite l'opinion de Sir Hector sur les attributs des pouvoirs fédéral et local, et rapporte cela à la question du veto et à la nomination des juges. L'intention peut être bonne, mais la citation est trop générale pour s'appliquer à deux cas spéciaux. Le confrère s'est fait mieux de chercher dans le même discours de 1865, lors des débats sur la Confédération, et il nous trouve le passage suivant que nous l'engageons à rééditer. Autrement il n'aurait fait que tronquer une citation, ce qui n'est pas joli, d'abord, et prouve ensuite la faiblesse d'une cause ou au moins des arguments apportés à l'appui de cette cause.

Voici donc ce que disait Sir Hector de la nomination des juges :

"L'honorable membre aurait dû remarquer que, par les pouvoirs conférés au gouvernement fédéral, le Bas-Canada conservait toujours la cour civile, comme l'indiquent les 17e paragraphes de la clause 51, qui se lit comme suit :

"17.—L'administration de la justice, y compris la constitution, le statut et l'organisation des cours de juridiction civile et criminelle ainsi que la procédure en matière civile, sera sous le contrôle des législatures locales."

"C'est un privilège qu'on nous a été accordé, et que nous conservons, parce que nous ne sommes pas différents de celles des autres provinces de la confédération. Cette exception, comme bien d'autres, a été expressément faite pour nous protéger, nous, Bas-Canadiens. Nous avons voulu ainsi, nous, représentants du Bas-Canada dans la conférence, garder et maintenir sous le contrôle de notre législature locale la constitution et l'organisation de nos cours de justice tant civiles que criminelles, afin que cette législature eût le contrôle absolu sur ces cours et le pouvoir de les établir ou de changer le système si elle le jugeait nécessaire. Mais, d'un autre côté, la nomination des juges de ces cours devait être donnée, comme elle l'est, au gouvernement central, et la raison de cette disposition est toute simple, toute naturelle et très juste. Dans la confédération, il y aura, en effet, le parlement central et les législatures locales. Eh bien ! je le demande à tout homme raisonnable, à tout homme d'expérience, pensez-vous qu'il y avait l'intention que l'on ait tout naturellement les hommes les plus marquants et les plus capables, de se produire sur un théâtre plus grand et plus digne de leurs talents, ces hommes consentiront à faire plutôt partie des législatures locales que du parlement fédéral ? N'est-il pas plus probable, n'est-il pas plus raisonnable de penser qu'ils voudront paraître et briller sur le plus grand théâtre, sur celui où ils pourront rendre le plus de services à leur pays ou à la reconnaissance de ces services seront plus grandes ? Oui, ces hommes iront de préférence dans la législature centrale, et parmi eux les hommes les plus distingués ne seront pas les derniers. On reproche souvent aux hommes de cette profession d'entrer dans notre parlement pour s'y emparer de la représentation. Si en est ainsi à présent, peut-on supposer qu'ils n'en feront pas autant, sous la confédération ? Laisser aux législatures locales la nomination de nos juges, c'est donc exposer les gouvernements locaux à une pression fuste exercée par le premier avocat venu ayant quelque influence dans la chambre locale."

"Pour se débarrasser d'un membre incommode qui aurait à sa suite trois ou quatre partisans, on verrait un gouvernement local prendre cet incommode avec de deuxième, troisième ou quatrième ordre pour le placer sur le banc judiciaire, tandis qu'en laissant ces nominations au parlement central, nous sommes assurés que les choix se feront parmi les hommes les mieux qualifiés, que la pression extérieure et locale sera moindre, et que le gouvernement pourra agir plus librement. Il est bon de faire remarquer, en passant, que, dans la constitution proposée, il y a un article qui porte que les juges des cours du Bas-Canada seront choisis parmi les membres du barreau de cette section. Cette exception a été faite pour le Bas-Canada, et elle est une magnifique garantie pour ceux qui craignent le système projeté. D'ailleurs, l'honorable député d'Hochelega, qui croit voir un danger dans les pouvoirs donnés au gouvernement central, sait par expérience comme ancien ministre, que dans toute nomination de juge, le cabinet consulte toujours les ministres de la section pour laquelle cette nomination doit avoir lieu, et accepte leur choix. La même pratique sera nécessairement suivie par le gouvernement central, qui se trouvera forcé de la respecter, car derrière les ministres de chaque section se trouveront les députés de cette section, et derrière nos ministres Bas-Canadiens il y aura les 65 membres que nous aurons envoyés pour représenter ou sauvegarder nos intérêts dans le parlement fédéral. Il était donc bon et il n'y avait pas de danger pour nous, que les juges fussent nommés par le gouvernement central; c'était même notre intérêt et l'intérêt de tous qu'il en fut ainsi."

Et bien que cela soit une considération secondaire, il est cependant utile de mentionner qu'en laissant la nomination de nos juges au gouvernement fédéral, nous gagnons cent mille piastres qui devront être payées pour ce service par le pouvoir central. Cette considération peut avoir une importance après de l'hon. député d'Hochelega qui se fait fort, pour effrayer la population, de nous obliger de recourir à la taxe directe pour payer les dépenses de notre législature locale."

Les objections préliminaires dans la contestation de M. Turcotte ont été renvoyées.

Il est certain que l'éminent avocat de Québec, M. Bossi, est nommé juge de la cour d'Appel. C'est une excellente nomination.

On prétend que le juge Wartelle sera appelé à Montréal et qu'un nouveau juge sera nommé pour Ottawa.

L'exposition de Toronto est couronnée du plus grand succès. Cela fait contraste avec notre province, sous le glorieux règne agricole de M. Mercier, ministre authentique d'agriculture.

Pas d'exposition ni à Montréal, ni à Québec, ni à Trois-Rivières, ni à Sherbrooke. Rien ! rien ! Et pourtant, M. Charles Champagne, l'influent député d'Hochelega, devait nous obtenir l'exposition cette année : promesse d'élection, promesse de blaguer presque à tout coup, chez les libéraux-nationaux-castors.

Les électeurs de Montréal-Est pourraient se rappeler cette millième blague.

UN POINT NOIR

Nous cueillons dans La Patrie : "La Gazette prétend que le lieutenant-gouverneur de la province, M. Anger, va proclamer le désaveu pendant que l'honorable M. Mercier est absent."

"La Gazette insulte à l'aveugle le lieutenant-gouverneur et nous protestons contre une aussi odieuse insultation."

L'Electeur et la Patrie ont insinué, ce qui est autrement grave, que le lieutenant-gouverneur ne serait pas avisé d'émettre la proclamation annonçant le désaveu. Sur quoi s'appuyaient les confrères pour soutenir pareille prétention ? Quel donc sait ce qui se passe entre le lieutenant-gouverneur et ses ministres ? Pas la Patrie sûrement.

La Patrie peut-elle s'imaginer que le lieutenant-gouverneur régulièrement désavoué par Ottawa, suivant la constitution, la procédure qui doit être faite à Québec ne sera pas permise par les ministres ? Que ferait alors le lieutenant-gouverneur qui a prêté serment de faire respecter la constitution ?

D'après la Patrie et l'Electeur, il y aurait donc une crise ministérielle ! Est-ce cela qu'il veut délicatement insinuer les confrères ?

M. SAVARY ET "L'ETENDARD"

Nous n'avons pris connaissance que ce matin d'un article de la Grand-Vieille publié dans l'Etendard de samedi, au cours duquel nous lisons :

"Que dire maintenant du Savary qui tient la plume à La Presse pour l'apologie de la gloire de M. Chapleau et de son acolyte, le docteur et suzerain M. Nantel ?

"Est-il au monde quelqu'un qui puisse se sentir humilié des injures de ce personnage ? Est-ce bien à lui qu'il appartient de jeter la pierre aux autres ?

Tout d'abord, cher et vénéré confrère, passez votre sermon aux habitudes de votre établissement et nous laissons la paix. D'abord, M. Savary n'a pas écrit un mot dans La Presse depuis la dernière élection municipale de Montréal, soit près de sept mois. Ensuite, notre journal n'est pas plus à la disposition de M. Chapleau que de Sir Hector ou de tout autre chef conservateur qui agit suivant ce que nous croyons être bon et bien pour le pays. Différence entre nous et vous, qui mangez le pain de la trahison et portez le collier de la servitude."

Et puis, cher et vénéré confrère, vous faites bien le dégouté tout à coup. M. Savary n'a-t-il pas été, durant des mois, votre inspirateur et l'écrivain par excellence du mouvement Riel, alors qu'il était le seul rédacteur en titre et en fait de La Presse ? N'avez-vous pas combattu autour du drapeau qu'il tenait, alors qu'il avait abandonné votre parti, vos chefs de vingt ans, vous en étiez au dévergondage révolutionnaire et à l'invention de la grève d'éclat ?

Que disons-nous. Le programme même que vous avez adopté article par article, avant l'élection du 14 octobre 1886, durant toute la campagne électorale, n'est-il pas l'œuvre de M. Savary lui-même et de M. Hellobonnet par la partie ouvrière ? N'est-ce pas ici même, sur le bureau où nous écrivons ces lignes, qu'il a rédigé ce document que M. Mercier et Deane ont tant voulu voir et approuver ? Vous n'ignorez pas ces faits que tout le monde connaît, car La Presse n'en a pas fait cachette et chez vous, ô rare champion de la tartuferie, on n'en a jamais été scandalisé."

Donc, vous avez dit et vous êtes encore le suivant de M. Savary, puisque le fameux programme, que nous restons lettre morte pour ceux qui jurèrent de le suivre fidèlement, n'a jamais été désavoué ni par vous, M. le Grand Vicair, ni par M. Mercier, l'homme engagé de la Providence ? Qu'avez-vous donc à vous voler la face, à la simple pensée que M. Savary écrivait—ce qui est faux, archifaux, du reste—dans La Presse ?

L'opinion de M. Ramon : "Si j'étais Canadien, et habitant les Etats-Unis, je serais démocrate."

Le Witness d'hier soir rapporte une entrevue de M. A. E. Poirier, au cours de laquelle il dit que s'il était élu il travaillerait à faire diminuer le nombre des licences à Montréal.

Est-ce que M. Poirier ignore que le parlement d'Ottawa n'a pas le droit de légiférer au sujet des licences d'hôtels, mais que ce droit appartient exclusivement à la législature de Québec ?

Il n'est pas étonnant que M. Poirier fasse la même confusion de juridiction au sujet de la nomination des juges et de la question du désaveu.

Un bon nombre de personnes, nous rapporte-on, ne voient pas d'un bon œil la candidature de M. Lépine, parce qu'il serait Chevalier du Travail.

Jusqu'à présent, Montréal n'a pas à se plaindre de cette association. On sait que la constitution des Chevaliers, soumise au Cardinal Gibbons, a été approuvée, et que les Congrégations Romaines l'ayant examinée à leur tour, n'y ont rien trouvé à redire.

Nous appartenait-il d'être plus rigoureux que le Saint-Siège même ? Peut-on dire que la candidature de M. Lépine soit démocratique ? Non. Elle est acceptée par les chefs du parti conservateur parmi lesquels on n'a jamais trouvé de démagogues ou de perturbateurs de l'ordre social.

Mais où sont les démagogues qui, n'ayant aucun programme sérieux, en appellent sans cesse aux préjugés de races et de religion et soulèvent les plus mauvaises passions du peuple ?

Dans le parti de nos adversaires où nous trouvons les Mercier, les McShane, les Poirier, etc.

Aux gens réfléchis de bien peser toutes ces raisons et de comprendre que l'Eglise catholique est trop large, trop libérale dans le bon sens du mot, pour repousser aucune classe de la société. Rien d'honorable comme un bon ouvrier. Dans ce cas, pourquoi les rejeter des honneurs et des offices publics quand ils sont appelés à toutes les charges et à tous les devoirs de la société ?

REVUE EUROPEENNE

Le banquet royaliste à Paris—Albanisme contre l'Angleterre et l'Italie

Pour fêter les cinquantième anniversaire de la naissance de M. le Comte de Paris, un grand nombre de royalistes se sont réunis à Paris dans un banquet.

La présidence avait été donnée à M. le duc d'Angoulême-Pasquier qui, toutes les fois que la sécurité ou l'honneur de la France se sont trouvés en jeu, toutes les fois qu'un droit a été méconnu, une liberté mise en péril, s'est levé pour les défendre.

A la fin du banquet, M. le duc d'Angoulême-Pasquier a prononcé un important discours, où il a dit, tout en étant un énergique réquisitoire contre les fautes, les abus de pouvoir, les nombreux délits de justice, les scandales du gouvernement républicain, et contre le glissement parlementaire, et contre une exposition très nette et très carrée des principes monarchiques.

L'orateur a montré que le principe de l'irresponsabilité du président de la république avait été emporté par la chute de M. Grévy; que l'égalité de la justice pour tous avait été méconnue par de nombreux arrêts; que les divers ministères qui se succèdent si rapidement sont dominés par les passions radicales, et que l'Assemblée elle-même dont on parle ne serait que la résurrection de la tyrannie de la Convention et de la Commune.

Le parti monarchique, lui, veut l'égalité et la justice pour tous. Avec la monarchie, les privilèges auront vécu, car les royalistes ne veulent de privilèges ni pour eux ni contre eux.

Arrivé à la question religieuse, M. le duc d'Angoulême-Pasquier, rappelant les récentes paroles du ministre de l'instruction publique aux instituteurs, s'est écrié : "Le christianisme, voilà l'ennemi ! Oui, car c'est l'ennemi de toutes les servitudes, de tous les abus, de tous les abus."

Revenant à la voix qui sort du Vatican, elle nous dit que la liberté est le bien le plus précieux donné à l'homme; qu'il est des droits inaliénables dont nulle puissance ne peut nous dépouiller, que les sociétés modernes reposent sur ces vérités, que si dans ces jours malheureux, où la conscience se trouble et se déconcerte, elles semblent obscurcies ou délaissées, le sentiment chrétien proteste, il réside et elles ne tardent pas à reprendre leur force.

Saluons, messieurs, dans sa saine grandeur, cette autorité qui ne s'incline ni devant César, ni devant les Jacobins. Voilà pourquoi, soutenus par nos croyances religieuses, nous restons des libéraux et repoussons la doctrine révolutionnaire qui prétend faire disparaître l'individu, la famille, la conscience, tous nos droits devant le dogme de la souveraineté du nombre.

Cette affirmation des sentiments catholiques du parti monarchique a été saluée par une saute d'applaudissements; elle aura en France un grand retentissement, car dans ce pays, on n'aime rien tant que la franchise et la netteté dans les opinions. Les monarchistes ont tant à gagner à combattre le viage découvert, et à dire bien haut que le principe monarchique et la foi religieuse sur lesquels ils s'appuient peuvent seuls rendre à la France la sécurité et son ancienne splendeur.

On s'était demandé bien des fois quel intérêt avait eu l'Italie à se lancer dans cette expédition en Abyssinie, on ne pouvait comprendre pourquoi le gouvernement italien s'obstinait à laisser à Massouah cette petite armée exposée à une guerre si meurtrière et à un climat plus meurtrier encore. Une révélation bien curieuse vient de donner la clef de ce mystère.

Le correspondant romain du Journal des Débats prétend avoir vu une lettre écrite par un capitaine italien peu de jours avant qu'il fut tué en Abyssinie.

Dans cette lettre, cet officier prétend qu'une flotte anglaise fut envoyée devant Gènes pour empêcher un coup de main que la France voulait tenter contre la Spezia, et il ajoute : "C'est à Massouah que nous payons à l'Angleterre notre sécurité du côté de la mer." Ce brave capitaine reconnaît que sa nation ne peut lutter contre la France, vu l'infériorité de son armée et de sa flotte.

Pour parer à l'infériorité de l'armée, il y a "la triple alliance"; pour celle de la flotte, il y a "l'Angleterre". Les Italiens paieront cette puissance en occupant Massouah, car "l'Angleterre veut avoir les mains libres au Soudan, et elle veut être garantie du côté de la mer Rouge."

Les Italiens gardent donc ce point de la mer Rouge pour le compte de l'Angleterre qui de son côté vient en aide à l'Italie dans le cas d'une guerre avec la France. Dans cette lettre—lettre toute intime—ce capitaine révélait ce qu'on dit à l'armée italienne pour lui faire prendre son mal en patience. Ne serait-ce pas le fond des projets que cache la diplomatie ?

Et coïncidence pour le moins étonnante, presque au même moment où cette lettre venait à la connaissance du public, un journal de Paris, la Lanterne, publiait un traité signé entre l'Angleterre et l'Italie, par lequel l'Angleterre garantissait à l'Italie l'annexion de la Tunisie et la protection contre toute agression française, tant contre ses côtes que contre sa flotte.

Le correspondant de la Lanterne, qui fait appel à l'assistance de la flotte italienne si ses intérêts dans la Méditerranée lui obligent, s'avoue : mais main sur l'isthme de Suez et fermeture des Dardanelles.

Sans attacher à la lettre de l'officier italien et au prétendu traité publié par la Lanterne plus d'importance que ne méritent ces deux documents, on doit cependant reconnaître qu'ils répondent au sentiment général dans le cas où la France serait engagée dans une guerre.

L'Italie s'empresserait d'y prendre part; c'est évident, et l'Angleterre viendrait à son aide pour ne pas laisser la France maîtresse dans la Méditerranée. Elle s'empresserait en outre de mettre la main sur l'isthme de Suez qu'elle convoite depuis longtemps.

Voilà donc des motifs suffisants pour que, dans une guerre prochaine, la France trouve ouvertement contre elle l'Angleterre.

LES ELECTIONS AUX ETATS-UNIS

Comment est élu le président ? On se demande de quelle manière est élu le président des Etats-Unis. Voici le fonctionnement de l'élection, qui est d'ailleurs assez compliqué :

Le président n'est élu directement par le peuple américain. Ils sont choisis par ce qu'on appelle des électeurs présidentiels, et ce choix a lieu, en vertu d'une loi récente, le deuxième lundi de janvier.

C'est pour ces électeurs présidentiels que le peuple vote au mois de novembre. Dans chaque Etat, chaque des partis le droit de choisir un certain nombre de candidats électoraux, égal au nombre de ses sénateurs et de ses représentants. Prenons New-York, par exemple.

Les républicains choisissent trente-six candidats électoraux et les démocrates en choisissent autant.

Les prohibitionnistes ou tout autre parti quelconque, peut en choisir le même nombre.

Le jour de l'élection, (le 4 novembre), le peuple vote pour les uns ou les autres de ces électeurs. Pas un seul vote ne sera donné ce jour-là pour Cleveland ou pour son parti. Les noms n'apparaîtront pas même sur aucun des bulletins.

Le ticket électoral qui reçoit le plus de votes est élu. Si c'est le ticket démocrate, cela signifie l'élection de trente-six électeurs présidentiels qui seront tenus de voter pour Cleveland et Thurman.

Les électeurs présidentiels ainsi choisis par le peuple aux polls, se réuniront le deuxième lundi de janvier, dans leurs états respectifs, afin de déposer leurs bulletins pour le président et le vice-président.

Les électeurs démocrates seront tenus et moralement obligés de voter pour Cleveland et Thurman et les républicains pour Harrison et Morton.

Il n'existe cependant pas de loi qui les oblige absolument de voter de cette manière. Chacun peut voter pour qui lui plaît.

Un électeur républicain peut voter pour Cleveland ou un électeur démocrate pour Harrison; il peut encore voter pour toute personne qui n'aura pas été préalablement choisie comme candidat.

Voter pour le candidat du parti constitutif une question de politique, non pas une question de droit.

Les candidats qui recevront le plus de votes électoraux le deuxième lundi de janvier, seront élus respectivement président et vice-président des Etats-Unis.

LA LAINE ET LA FABRICATION

L'industrie manufacturière dans un pays est la source de la prospérité de l'industrie agricole. Ainsi, au Canada, nous exportons la laine et nous importons les tissus en laine. Nous vendons la laine à bon marché et nous achetons pour un prix élevé l'étoffe fabriquée à l'étranger.

Aux Etats-Unis, c'est tout le contraire qui arrive. Les Américains fabriquent plus de laine qu'ils n'en produisent. Ils leur faut 600,000,000 de livres de laine pour fournir l'habillement à la population des Etats-Unis, sans compter ce qu'ils emploient pour l'exportation. Et le pays n'en produit actuellement que 265,000,000 de livres. C'est donc 335,000,000 de livres de laine qu'il leur faut importer chaque année.

Ce surplus qu'ils importent vient du Canada et d'Europe. Les Etats-Unis fabriquent notre laine et nous la vendent ensuite en étoffe. Nous perdons les avantages de la fabrication. Si nous pouvions fabriquer ici la quantité d'étoffe nécessaire à la consommation, nous pourrions vendre dans le pays même la laine plus chère qu'elle se vend aux Etats-Unis parce que les droits sur la laine sont très élevés aux Etats-Unis.

De plus, nous aurions les avantages de la fabrication. Nous aurons certaines manufactures, au Canada, où l'on emploie de la laine; mais nous importons encore les trois quarts des tissus en laine. Cependant, nous pouvons fabriquer ici la plupart de ces tissus. Notre laine ne suffirait pas et lors même que nous importerions la laine brute pour la manifac-turer, nous aurions encore une industrie prospère et toute la population en profiterait.

Si nous établissons des manufactures de tissus, il nous faudrait produire la laine en plus grande quantité et il deviendrait très avantageux pour les cultivateurs d'élever des moutons. Nous laisserions la laine ici et nous exporterions le mouton vivant; car l'exportation du mouton en Europe se fait déjà avec profit pour le cultivateur. Il en aurait double profit en vendant la laine aux manufactures et le bétail aux exportateurs.

Si nous continuons à protéger nos industries, il est à espérer qu'avant long, temps nous aurons des manufactures de lainage qui pourront répondre aux besoins d'une partie de la consommation.

La prochaine livraison du Canada-Français contiendra le commencement d'un travail historique très important, ouvrage posthume de M. Gérin Lajoie : Dix ans de notre histoire, de 1840 à 1850.

LES PONTS EN FER

Dans un discours prononcé au banquet du club National, au date du 10 avril dernier, l'honorable premier de la province promettait de donner un essor considérable aux travaux publics.

Depuis lors on a accordé, en effet, des subventions à plusieurs municipalités construisant des ponts, seulement le sous-secrétariat qui joue le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les municipalités n'est pas à notre avis ce qu'il devrait être pour rendre le maximum de services.

L'ingénieur-fonctionnaire qu'on a placé à la tête de ce département est un étranger, il suffit, du reste, de parcourir le Cahier général des charges—liée, "David"—pour en être convaincu. Un tel employé est confié des fonctions qu'on n'accorde pas d'habitude à un fonctionnaire irresponsable.

Pourquoi a-t-on confié cette charge importante à un étranger ? Est-ce à dire qu'il est impossible de trouver dans la province un canadien capable de remplir ce poste ? J'aimerais croire qu'on s'agit un peu à la hâte.

1000

Les libéraux, dit-il, accusent les conservateurs d'avoir augmenté la dette. Ils ne voient donc pas les grandes œuvres qui ont été accomplies dans le pays. Ils ont protesté contre la construction du Pacifi-

partie de la population de Montréal. Est-ce
ou crû qu'il était de leur intérêt d'en
voyer un des leurs au parlement. Ils ont
crû que ce député comprendrait mieux
leurs intérêts et pourrait renseigner
gouvernement sur les mesures qui leur
seraient utiles. Le gouvernement leur
valeur a partagé cette opinion et il accorde

Sans le bon sens des ouvriers, en majorité dans cette grande division électorale qui toutes les raisons du monde de rester attachée à la politique nationale, à la politique de protection inaugurée en 1878.

Sir John Thompson termine par un chaleureux appel en faveur du candidat ouvrier.

Etalon de trait (importé)—1er prix. B et freres, Saint-Laurent.
Etalon de trait (non importé)—1er prix. Liguori Allard, Pointe Claire (pas d'autres concurrents).

— Le vapeur français " Château Léoville " est entré à la douane. Les consignataires sont priés de passer leurs entrées sans délai.

il veut son Castoria. •

mon " Histoire du Canada et des Canadiens français ", le mot de Voltaire, a référence à la lettre qui le contient, c'est-à-dire la lettre n° 238, et la note correspondante indique la date de la lettre.

Votre bien dévoué,

Eug. REVELL AUL



TELEGRAPHIE GENERALE

OTTAWA 21.—M. J. O. Jones, ex M. P. pour Québec, a été nommé juge de la Cour Supérieure de la Haute Cour de Québec, en remplacement de l'honorable juge Monk, qui vient de donner sa démission.

Bureau Provincial de Madeline.

Quinze.—Les examens pour l'admission au métier de notaire ont lieu à l'Université Laval, et se termineront demain soir. Le résultat ne sera connu que mardi. Les examinateurs sont : M. J. O. Jones, ex M. P. pour Québec, et M. J. O. Jones, ex M. P. pour Québec, et M. J. O. Jones, ex M. P. pour Québec.

Grandes entreprises.

Quinze.—On prête au gouvernement fédéral l'intention de commencer les grands travaux qu'il a fait exécuter au quai de l'Intercolonial à Lévis, par un service de bateaux-passeurs qui transporteront à Québec les charbonniers et les passagers de la Côte du Sud, par le quai de la Côte du Sud, par le quai de la Côte du Sud, par le quai de la Côte du Sud.

Accident.

SAINT-SCOLAIRE, Q.B.—Le 21-Juillet, vers 7 heures, un beau tirage accident est arrivé dans le village de Sainte-Scholastique. M. Antoine Lefebvre, de la Côte du Sud, parti de chez lui hier midi, pour aller au moulin à farine, est retourné tranquillement, lorsqu'en passant sur la traverse du chemin de fer, il fut frappé par un train de voyageurs. Le train, qui était en marche, a heurté le train de voyageurs, qui était en marche, a heurté le train de voyageurs, qui était en marche.

Disparition.

QUÉBEC.—On a la nuit de samedi dernier, un homme de 30 ans nommé Pierre Fréchet, qui habitait avec sa femme et ses enfants au 100, rue de la Lorette, revenant de Montréal à bord du vapeur "Québec", en compagnie de trois femmes et d'un autre homme de la même ville, a disparu. On a vu le corps de l'homme, mais la femme et les enfants ont disparu.

Frappé par la foudre.

BATHURST, N.B.—Le 21-Juillet, M. P. J. O. Jones, ex M. P. pour Québec, a été frappé par la foudre. Le corps de l'homme a été retrouvé dans le jardin de sa maison, à Bathurst, N.B.

Compagnie de chemin de fer.

SAINT-JEAN, N.B.—Le 21-Juillet, M. P. J. O. Jones, ex M. P. pour Québec, a été nommé juge de la Cour Supérieure de la Haute Cour de Québec, en remplacement de l'honorable juge Monk, qui vient de donner sa démission.

La Gazette du Canada.

OTTAWA 21.—La Gazette du Canada d'aujourd'hui contient un rapport des marchandises entrées pour le mois d'août au Canada durant le mois d'août, montrant une valeur totale de \$10,222,710 et de fret de \$1,278,678.

Produits des mines.

Canada	\$2,400,158
Autres pays	27,008
Total	\$2,427,166

Produits des pêcheries.

Canada	\$585,507
Autres pays	30,619
Total	\$616,126

Produits des forêts.

Canada	\$2,689,845
Autres pays	130,500
Total	\$2,820,345

Produits divers.

Canada	\$2,374,463
Autres pays	125,243
Total	\$2,500,000

Produits agricoles.

Canada	\$449,021
Autres pays	\$1,033,287
Total	\$1,482,308

Produits industriels.

Canada	\$359,897
Autres pays	30,926
Total	\$390,823

Produits minéraux.

Canada	\$65,027
Autres pays	5,009
Total	\$70,036

Produits textiles.

Canada	\$7,173,508
Autres pays	908,663
Total	\$8,082,171

Produits métalliques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits alimentaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits pharmaceutiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits cosmétiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits médicaux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits vétérinaires.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits agricoles.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits industriels.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits minéraux.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,100,000

Produits chimiques.

Canada	\$1,000,000
Autres pays	100,000
Total	\$1,

